

Communiqué de presse du 28 octobre 2019

30 octobre : Journée des proches aidants

Les démences coûtent 11,8 milliards par année en Suisse

Alzheimer Suisse a analysé les coûts annuels des démences dans le cadre d'une étude en deux parties. Près de la moitié des coûts économiques globaux sont indirects et assumés par les proches sous la forme d'assistance et de soins gratuits. Grâce à ces prestations fournies par les personnes concernées, le système de santé économise près de 5,5 milliards de francs par an. Des études de cas montrent en outre dans quelle mesure une prise en charge adéquate pèserait sur le budget des personnes concernées. Pour les personnes vivant seules, la charge financière dépasserait la rente AVS maximale déjà à partir d'une démence modérée.

L'étude mandatée par Alzheimer Suisse et réalisée par le bureau Ecoplan montre que 60 pourcent des quelque 155 000 personnes atteintes de démence vivent chez elles. En règle générale, elles sont assistées par des proches le plus longtemps possible. Ces coûts indirects représentent 47 pourcent (5,5 milliards de francs) des coûts globaux. Le coût des démences est principalement lié aux soins et à l'accompagnement étant donné qu'il n'existe ni opération ni traitement onéreux susceptible de guérir ces maladies. Si l'on compare les coûts entre soins à domicile et en EMS, il s'avère que chaque type de prise en charge (ambulatoire et stationnaire) a un rôle à jouer. Déjà en cas de démence à un stade modéré, les soins de longue durée en EMS sont plus économiques que la prise en charge à domicile. Du point de vue sociétal, il est préférable que les personnes atteintes d'une forme légère de démence soient soignées chez elles.

Les charges financières qui pèsent sur les personnes concernées dépassent souvent le montant des rentes AVS

Outre les coûts économiques, la deuxième partie de l'étude calcule sur la base de quatre études de cas les charges financières que les personnes concernées devraient supporter elles-mêmes pour une prise en charge adéquate de la maladie. En moyenne, une personne atteinte d'une forme légère de démence qui vit à domicile et en couple devrait déboursier près de 6000 francs par an. En cas de démence à un stade avancé avec prise en charge en EMS, les dépenses s'élèvent à quelque 72 000 francs par an. Les coûts peuvent cependant

varier considérablement d'une commune à l'autre. Ces différences s'expliquent par les domaines de prestations pour lesquels il n'existe pas de structure tarifaire nationale comme les services d'aide au ménage et à l'administration, mais aussi par les prestations de soins pour lesquelles la part de financement résiduel assumée par les cantons varie fortement.

Les résultats en termes de capacité financière sont consternants, puisque l'étude montre que de nombreuses personnes n'ont pas les moyens de bénéficier de soins adéquats au fil de l'évolution de la maladie. En cas de démence à un stade modéré, les coûts pour une personne vivant seule dépassent déjà nettement le montant maximal de la rente AVS. Dans le cas des couples mariés, les dépenses induites par la prise en charge atteignent le montant de la rente commune. L'apparition d'une démence augmente donc considérablement le risque de pauvreté chez les personnes âgées.

Urgence absolue

Pour Alzheimer Suisse, ces résultats sont alarmants. Les proches fournissent un engagement sans faille : gérant souvent seuls l'accompagnement ainsi que les soins, ils risquent de tomber eux-mêmes malades en raison de la complexité de la tâche. « Notre système de santé a tout intérêt à les soutenir par des offres de répit, la seule solution pour leur permettre de continuer à apporter leur contribution », déclare Dr phil. Stefanie Becker, directrice d'Alzheimer Suisse. « L'accompagnement doit être reconnu comme une prestation liée à la maladie et indemnisé en conséquence. » Il est devenu plus qu'urgent d'agir à ce niveau. Avec la croissance de la population âgée de plus de 80 ans, le nombre de personnes atteintes de démence et les coûts y relatifs ne feront qu'augmenter. « En tant qu'organisation de soutien aux personnes concernées, nous mettons tout en œuvre pour améliorer les conditions de vie des personnes atteintes de démence et leur permettre d'en assumer les coûts », explique Stefanie Becker.

Un outil de calcul interactif

Alzheimer Suisse fournit un [outil de calcul interactif](#) en ligne. Il indique, en fonction des communes, les coûts que les personnes concernées sont tenues d'assumer pour une prise en charge adéquate.

Téléchargements :

- [Résumé des deux parties de l'étude d'Alzheimer Suisse sur les coûts des démences 2019](#)
- « Étude d'Alzheimer Suisse sur les coûts des démences 2019 » : [perspective sociétale \(partie 1\)](#) et [perspective des personnes concernées \(partie 2\)](#) (disponibles en allemand)

- uniquement)
- [Factsheet « Coût des démences en Suisse, 2019 »](#)

Pour toute information :

Dr phil. Stefanie Becker, directrice, tél. 058 058 80 05, mobile 079 695 050 08
stefanie.becker@alz.ch

Alzheimer Suisse
Gurtengasse 3
3011 Berne
www.alz.ch

est une association d'utilité publique regroupant plus de 11 000 membres et quelque 130 000 donatrices et donateurs. L'association est représentée dans tous les cantons par des antennes d'information et de conseil. Depuis plus de 30 ans elle met son savoir-faire au service des personnes atteintes de démence, de leurs proches comme des professionnels et bénévoles actifs dans les soins et l'accompagnement.